

## 117 EXPRESS

## Voleur de véhicule interpellé

Mercredi soir, un homme signale à la police qu'un inconnu vient de voler le véhicule de son entreprise. Un policier à moto repère rapidement le véhicule volé. A sa vue, le conducteur abandonne la voiture au milieu de la chaussée et prend la fuite en courant. L'individu, un jeune homme de 19 ans, est interpellé peu après. Il est emmené à l'hôtel de police, où les contrôles révèlent qu'il n'est titulaire d'aucun permis de conduire. A l'issue de la procédure, le jeune homme reconnaît les faits. Il est gardé en cellule à disposition des inspecteurs de la police judiciaire.

## Aviné, il s'en prend aux agents

Durant la nuit, les agents remarquent un individu assis au milieu de la chaussée sur la place Chauderon. Fortement sous l'influence de l'alcool, l'homme se montre agité et peu coopératif. Il tente à plusieurs reprises de s'en prendre aux agents. Il doit être maîtrisé par la contrainte et menotté. Lors de la fouille de sécurité, un couteau prohibé est découvert en sa possession. L'homme est placé en cellule. Il sera dénoncé pour infraction au règlement de police. L'arme est saisie.

## Il menace de brûler son immeuble

Durant la nuit, un homme perturbé avise le service psychiatrique de liaison qu'il souhaite mettre fin à ses jours et qu'il a pour cela mis en place un dispositif avec des bidons à essence, pour incendier son immeuble. Plusieurs policiers, dont ceux du groupe d'intervention, isolent rapidement le palier de son appartement. Puis ils parviennent à pénétrer dans le salon et interpellent l'homme. Ils l'emmenent avec son accord au service psychiatrique de liaison. L'appartement est fouillé par les agents, mais rien de particulier n'est découvert.

**FINANCES 2006** Les conseillers socialistes ont proposé l'introduction d'une taxe spéciale, dédiée au remboursement d'une dette qui dépasse les 140 millions. Mercredi soir, au Conseil communal, la proposition a été balayée par les partis bourgeois.

# La droite de Pully unie contre l'augmentation des impôts

» Alors que le budget 2006 prévoit un déficit de 8 millions, la proposition d'introduire un impôt spécial de 4 points a été refusée. Le taux d'imposition restera à 69.

Pour 2006, le taux d'imposition de Pully restera à 69. Mercredi soir, la discussion a été très nourrie lors d'une séance du Conseil où l'opposition gauche-droite s'est cristallisée autour de la question préoccupante des finances communales. Pourtant, le préavis de la Municipalité sur l'arrêté d'imposition demandait bien le statu quo pour l'an prochain. Emanant des rangs du plénum, la proposition d'instaurer un impôt spécial affecté au financement de la dette a mis le feu aux poudres.

**«La cote d'alerte est atteinte, il faut réagir»**

**JEAN-BLAISE PASCHOUD**

CONSEILLER COMMUNAL, PRÉSIDENT DU GROUPE SOCIALISTE

C'est le parti socialiste qui a proposé d'introduire une taxe spéciale de 4 points supplémentaires, à faire valoir sur les revenus des personnes tant physiques que morales. «La cote d'alerte est atteinte, il faut réagir», a martelé Jean-Blaise Paschoud, président du groupe socialiste. C'est que les dettes de la commune, sous le coup de la péréquation et des reports de charges cantonales, ont bondi de 39 millions en trois ans, pour dépasser cette année le seuil des 140 millions de francs. Ainsi, Pully vit à crédit avec des comptes déficitaires, qui se péjorent d'année en année.

Malgré ce constat, la Municipalité s'était résolue à proposer le maintien du taux d'impôt à 69. Une position ambiguë que n'a pas manqué de relever le Conseil. «L'arrêté d'imposition est dans la ligne de ce qu'ont voté les Pulliérans en 2004, a défendu le syndic Jean-François Thoney. Et, dans ce Conseil, il n'y a aucun consensus visant une augmentation des impôts.» Estimant la Municipalité prisonnière de cette situation, le syndic a exhorté le plénum à faire preuve d'initiative. Le groupe socialiste a donc suivi son syndic.

**Economiser encore**

La proposition socialiste a fait bondir la droite, ainsi qu'une partie de la mixte Union pulliérane (UP). Poursuivre les économies, conserver l'attractivité de la commune par une faible imposition, refuser de cautionner les démarches du canton qui plombent les finances communales, respecter la volonté populaire: les arguments ont fusé. Le vote a une fois de plus enterré toute possibilité pour la commune de redresser la barre par le biais des impôts.

Alors que faire? Tous constatent les efforts d'économies réalisés (10% d'économies sur le personnel et 10% sur les prestations, selon le syndic) et tous s'inquiètent de l'augmentation de la dette communale.

Alors, à droite, on estime que des économies sont encore possibles, en attendant les effets du passage au système post numérando. A gauche, on se demande à quelles prestations la commune devra renoncer pour retrouver les chiffres noirs.

ALAIN DÉTRAZ

» PRIEURÉ LES LOCAUX ADMINISTRATIFS BIENTÔT FONCTIONNELS.

## Un crédit et un rapport pour en finir



Lors de la réfection de l'église du Prieuré, des travaux avaient été entrepris dans les locaux attenants. Terminés, ceux-ci permettront d'accueillir une partie de l'administration communale.

Le Conseil communal a accepté le crédit de 290 000 francs destiné à financer l'achèvement des travaux de réfection des locaux administratifs du Prieuré. Ceux-ci avaient souffert des dégâts causés par l'incendie de l'église, en avril 2001.

On se souvient que, l'an dernier, l'annonce de la facture finale, gonflée par des imprévus avait ulcéré le Conseil. Celui-ci n'avait pas été tenu au courant de l'évolution de la situation, pensant que l'assurance couvrirait l'ensemble des frais de reconstruction. Il avait alors

refusé le crédit demandé par la Municipalité, interrompant de fait les travaux entrepris.

Les problèmes de gestion de ce dossier ont nécessité la rédaction d'un rapport complémentaire sur les travaux réalisés au Prieuré. Il conclut notamment à la nécessité de mettre en place des procédures de contrôles pour éviter les dérapages constatés.

Ajouté en dernière minute à l'ordre du jour de la séance de mercredi, le rapport a, à son tour, été mis en cause dans un courrier envoyé aux membres de

l'assemblée, par l'architecte mandaté pour les travaux. En son absence (il est également conseiller communal), la Municipalité a écarté ses critiques. «Il s'agit d'un différend lié aux honoraires, qui sera réglé par un expert indépendant», a expliqué Gilles Reichen.

L'épisode de la reconstruction du Prieuré devrait s'achever sur une note positive, puisqu'une association a touché 100 000 francs de la Loterie Romande pour financer l'orgue de l'église.

A. DZ

**RUE DE L'INDUSTRIE** Les locataires des anciens magasins de la ville s'inquiètent de l'avenir du quartier.

## Portes ouvertes à la «cour des miracles»

«On s'est dit qu'il était temps de montrer ce qui se passe dans cette cour. Cette journée portes ouvertes est une réaction douce à nos inquiétudes.» Inquiets, les locataires du numéro 10 de la rue de l'Industrie le sont. En cause: la révision du Plan général d'affectation (PGA), qui doit être discutée au Conseil communal d'ici à la fin de l'année. Un plan qui, selon les locataires, menacerait les bâtiments qui abritent leurs activités. Les anciennes écuries et magasins de la Ville accueillent notamment les théâtres 2.21 et Pull Off, la coopérative Textura et le centre d'arts martiaux Reighikan Dojo.

En écho à ces inquiétudes, une pétition a été lancée en octobre par les Amis de la Cité et le Groupe des habitants du quartier Barre-Vallon-Industrie (24 heures du 11 octobre). Elle devrait être remise à la ville la semaine prochaine. Pour mieux faire connaître

leurs activités et les lieux, les locataires de cette «cour des miracles» invitent le public à leur rendre visite demain, dès midi. Au programme: apéro au Reighikan Dojo, puis visites des locaux de Textura et des deux théâtres.

J. MA.



Quel avenir pour les anciens magasins de la ville? Leurs locataires sont inquiets.

FLORIAN CELLA

## PUBLICITÉ

# Des petites souris à l'Université un grand pas pour notre santé

Oui à la recherche, oui à l'animalerie de l'Université

le 27 novembre



Un projet de l'UNIL en collaboration avec le CHUV et l'EPFL

L'Animalerie de Dorigny

est l'outil indispensable aux chercheurs

pour développer de nouveaux traitements et médicaments

et combattre la maladie

Comité en faveur de la recherche biomédicale dans le Canton de Vaud

En savoir plus sur [www.biomedvaud.ch](http://www.biomedvaud.ch)

Font notamment partie du Comité: Catherine Labouchère, députée et présidente du Comité, Josiane Aubert, députée et présidente du Parti socialiste vaudois, Claudine Amstein, directrice de la CVCI, Jean-Marc Rapp, recteur de l'Université de Lausanne, Bernard Decrauzat, directeur du CHUV, Patrick Aebischer, président de l'EPFL.